



GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 2 juin 2016

## Des caméras intelligentes vont faire de la Région bruxelloise une zone de basse émission

**Le Gouvernement bruxellois a décidé aujourd'hui de faire de l'ensemble de la Région bruxelloise une zone de basse émission à partir de 2018. Les véhicules polluants seront interdits de circulation sur le territoire bruxellois. Pour rendre cette interdiction effective, des caméras intelligentes seront placées sur les routes d'accès et à d'autres endroits de la Région bruxelloise à l'initiative de la Secrétaire d'État à la Transition numérique Bianca Debaets. De cette façon, le gouvernement bruxellois veut rendre le parc automobile bruxelloise plus écologique, et ce d'une manière intelligente.**

**Bianca Debaets** : *“Avec l’instauration d’une zone de basse émission, nous voulons améliorer la qualité de l’air en Région bruxelloise. Nous le faisons d’une manière efficace avec l’interdiction en ville des voitures les plus polluantes. De façon réfléchie, nous optons pour une solution intelligente avec l’usage de caméras intelligentes. Cela n’a pas de sens en effet d’imposer une taxation aveugle pour les Bruxellois, les navetteurs et les visiteurs. Le système de caméras intelligentes présente un bon rapport coût-efficacité, il offre l’avantage que personne ne pourra y échapper mais il est juste car seuls les contrevenants devront payer.”*

Aux entrées de la Région bruxelloise, des caméras intelligentes (caméras ANPR) liront de manière automatisée les plaques d'immatriculation. Ainsi, il sera possible de savoir si le véhicule contrôlé répond ou non aux normes environnementales. Les contrevenants seront passibles d'une amende qu'ils recevront par courrier.

*“Nous privilégions une approche intelligente sans beaucoup de formalités administratives pour les automobilistes. Cela correspond à notre approche Smart City où nous offrons aux Bruxellois et aux navetteurs des solutions digitales et faciles d'utilisation afin de rendre notre Région plus agréable à vivre. Cela ne se limite d'ailleurs pas à l'amélioration de la qualité de l'air. En effet, les caméras vont contribuer à l'élaboration d'une mobilité dynamique et sécurisée en Région bruxelloise”,* précise encore la **Secrétaire d'État à la Transition numérique Bianca Debaets**.

Contact pour la presse : Pierre Migisha – 0475 72 04 12 – [pmigisha@gov.brussels](mailto:pmigisha@gov.brussels)